

**L'an deux mille onze, le treize JANVIER,** à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel VASPART, Maire de la commune.

**Etaient présents :** Mrs Maurice BOIXIERE – Jean-Yves PRIE - Didier JUIN – Bertrand PANGAULT - Mme Joëlle DENOUAL – Mrs Jean REUNGOAT – Jean-François HULAUD - Pierre CHOUIN - Patrice ROBIN – Jean-François LOREE - Mme Jeanine DUFEIL - Mr Serge AUFFRET – Mmes Françoise VAN DIEN – Jeanine ROUXEL – Véronique MEHEUST – Louise BERTEL FERRAND - Geneviève BONNETE – Clotilde LAFFON

**Absents :** Mme Tiphaine TARDIF (excusée, pouvoir à Mme Van Dien) – Mr Cyrille REMOND (excusé) – Mr Sébastien GABILLARD

Les membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte. Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

---

## ORDRE du JOUR

### TRAVAUX DE CUISINE ET DE CHAUFFAGE à la SALLE DES FETES / Attribution des marchés

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la consultation engagée sous forme de procédure adaptée pour les travaux de rénovation de cuisine et de chauffage de la salle des fêtes.

A l'issue de la consultation, 33 offres ont été reçues. Toutes les propositions ont été remises dans les délais impartis.

La commission des marchés, en lien avec le cabinet de maîtrise d'œuvre LAUNAY-COUASNON, a examiné si toutes les offres étaient recevables et conformes au document de consultation.

Suite à l'analyse effectuée et aux négociations menées, il vous est proposé de procéder à l'attribution des lots, comme suit :

DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT HT
LOT 1 / DEMOLITION - MACONNERIE	LENORMAND BATIMENT	53 460,00 €
LOT 2 / CHARPENTE	C.B.M.	10 148,88 €
LOT 3 / COUVERTURE	CHOUX TOITURE	9 900,97 €
LOT 4 / MENUISERIES EXTERIEURES ALU	J.C CHENU	4 785,30 €
LOT 5 / MENUISERIES INTERIEURES BOIS	Ets MARTIN	8 095,23 €
LOT 6 / PLATRIERIE -CLOISONS SECHES	SRBG	4 984,99 €
LOT 7 / FAUX PLAFONDS	Sarl BREL	2 282,12 €
LOT 8 / CARRELAGE FAIENCE	<i>Non attribué-infructueux</i>	
LOT 9 / PEINTURE	PIEDVACHE DECORATION	2 737,89 €
LOT 10 / PLOMBERIE -SANITAIRE-CHAUFFAGE	C.P.O.	30 558,34 €
LOT 11 / ELECTRICITE -VENTILATION	ATOUT CONFORT	15 287,30 €
LOT 12 / EQUIPEMENT DE CUISINE	FROID OUEST	45 253,31 €
LOT 13 / VRD	EUROVIA	9 826.50 €
<b><u>TOTAL (hors lot 8)</u></b>		<b><u>197 320,83 €</u></b>

Entendu l'exposé du Maire ci-dessus,

Considérant l'estimation du projet,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'attribuer les lots comme ci-dessus,

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces des marchés à intervenir,

- DECLARE le lot n°8 infructueux pour les raisons suivantes : une seule entreprise a répondu en résine classée EP 4S, mais pour un coût très largement supérieur à l'estimation ,

En conséquence, le Conseil décide de relancer une consultation pour ce lot 8, en modifiant le cahier des charges. En effet, compte tenu du coût important de cette mise en œuvre par rapport à l'usage occasionnel de la cuisine, le Conseil souhaite que le procédé de mise en œuvre soit modifié par : *la réalisation, après démolition du sol existant, d'une étanchéité, d'une chape et la pose d'un carrelage 20/20 UP4SE3C2, R10.*

### **PROFILS DE BAIGNADE / Plages de Mordreuc et de La Ville Ger / Cabinet SETUR**

Monsieur Jean-François HULAUD, délégué aux affaires portuaires, rappelle aux membres de l'assemblée qu'une nouvelle directive européenne introduit des évolutions dans les règles de classement des plages, ainsi que dans la gestion préventive des risques de pollution et l'information des usagers.

Ainsi, les responsables de sites de baignade doivent réaliser les profils de leurs plages avant février 2011.

Monsieur Hulaud explique que les communes de Pleudihen Sur Rance, Langrolay sur Rance et Plouër Sur Rance se sont regroupées pour une consultation de bureaux d'études susceptibles de fournir cette prestation.

Il présente les devis obtenus et propose de retenir l'offre du cabinet SETUR (*Chartres de Bretagne*), moins-disante :

- profil de type 1 /plage de Mordreuc : 1 080 € HT
  - profil de type 2 /plage de La Ville Ger (baignade et site de pêche à pied) : 1 625 € HT
- Soit un total de 2 705 euros HT

Entendu l'exposé de Monsieur Hulaud,

Considérant les offres présentées,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de retenir la proposition financière du cabinet SETUR pour un montant total de 2 705 € HT,
- SOLLICITE le financement à hauteur de 50% de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le profil du site de La Ville Ger (mixte : pêche à pied/plage).

### **Enquête publique sur la RN 176 / ECHANGEUR DE LA CHENAIE / Rejet des eaux pluviales**

Monsieur Jean REUNGOAT, adjoint aux affaires générales, présente le contexte de l'enquête publique.

Le projet de restructuration de l'échangeur de La Chênaie consiste dans un premier temps à réaliser une phase fonctionnelle destinée à traiter en priorité les mouvements les plus problématiques, à savoir : suppression des « stop » sur la RN 176, sécurisation des mouvements St Malo/Dol et Rennes/Dol, amélioration des échanges St Malo/Dinan.

L'opération est soumise aux rubriques suivantes :

- rejets d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ou dans un bassin d'infiltration,
- rejets d'effluents sur le sol ou dans le sous-sol
- installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau.

La totalité du projet couvre une surface de 32 ha, impliquant donc des impacts potentiellement importants en termes de rejets d'eaux de ruissellement.

Les mesures intégrées au projet consistent :

- en une séparation quasi-totale des eaux provenant de l'infrastructure routière de celles provenant des terrains voisins (principalement agricoles), ce qui n'est pas le cas actuellement.
- en la mise en place au sud-ouest de l'échangeur et au hameau de La Bougeais de deux ouvrages de rétention répondant aux exigences techniques et réglementaires en vigueur et permettant de répondre aux objectifs de qualité des milieux récepteurs. Ces ouvrages comporteront les équipements à la rétention d'une pollution accidentelle.

Deux points particuliers ont été soulevés par la commission administrative lors de son étude du dossier :

- compte tenu des antécédents d'inondations dans le secteur de la Ville Boutier, la commission suggère de demander le curage du fossé du ruisseau en aval de la Ville Boutier sur 1 km jusqu'à l'entrée de la Grande Tourniole

- un 2<sup>ème</sup> point de vulnérabilité concerne le village de Pont-Livard où une pollution des ruisseaux par des probables rejets d'eaux usées domestiques dans d'anciens puits ou fossés, ainsi que par l'élevage pratiqué dans la zone a été notée en bordure des cours d'eau. Le ruissellement concentre ces éléments dans les points bas.

Entendu l'exposé de Monsieur Reungoat, rapporteur,

Considérant l'avis de la commission administrative,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, EMET un avis favorable au dossier présenté sous réserve :

- que le ruisseau de La Ville Boutier jusqu'à La Grande Tourniole soit nettoyé, voire élargi, en fonction des débits d'eau que l'échangeur lâchera,

- que les services de l'Etat s'assurent, toujours en fonction du débit d'eau lâché dans le ruisseau, que le pont sous la route de La Ville Es Genille est suffisamment dimensionné,

- que soient précisées les mesures adaptées en vue d'améliorer les écoulements à hauteur de Pont-Livard.

### **DIVERS**

- Monsieur Pierre Chouin informe l'assemblée que les Jeunes Sapeurs Pompiers organiseront une course d'orientation sur le territoire de la commune le samedi 29 janvier, dont la recette sera versée au bénéfice d'une maladie orpheline.

- Monsieur Jean-François signale qu'une installation d'abri-bus serait nécessaire pour la rentrée 2011/2012 au lieu-dit La Gare, compte-tenu du nombre d'enfants du village scolarisés au collège ou lycée.

*Séance close à 21h50*